

Annexe I – Conditions Générales de Prestation de Service

1–NATURE DES PRESTATIONS

KREATiS propose à sa clientèle (ci-après désignée "le Client") des prestations liées aux méthodes in silico et ceci dans le domaine de la chimie au sens large. Les prestations incluent la vente de prédictions pour les dangers des substances chimiques, le conseil en stratégie in silico et la formation sur les modèles in silico.

Dans le cadre des présentes conditions générales de prestations de service, KREATiS et le Client sont désignés par "les Parties".

2 - OBJET

Les présentes conditions générales de prestation de service ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles KREATiS interviendra à la demande du Client pour effectuer le(s) service(s) prévu(s) par le bon de commande ou explicité(s) dans la proposition de services approuvée.

Toute prestation fournie par KREATiS est soumise aux présentes conditions générales de prestation de service.

3 – ENTREE EN VIGUEUR

La date d'entrée en vigueur des présentes conditions générales de prestation de services est la date de signature du bon de commande ou de la proposition de services par KREATiS et le Client.

Toute acceptation par le Client d'une proposition de services ou d'un devis émis par KREATiS emporte acceptation des présentes sans réserve ni restriction.

Les engagements pris pour le compte de KREATiS par ses représentants ou collaborateurs ne lient KREATiS que sous réserve de confirmation écrite et

valablement signée émanant de notre société.

Sauf convention spécifique, la relation contractuelle est établie exclusivement entre le Client et KREATiS.

Dans l'hypothèse où les présentes conditions générales de prestation de service seraient traduites dans une langue autre que le français, seule la version française fera foi.

4 - PRESTATIONS

4.1 - Modalités d'exécution

Il est rappelé que la collaboration étroite et active du Client est indispensable à la réalisation des prestations

En conséquence, l'acceptation de la proposition de services par le Client fixe les conditions d'exécution des prestations. S'il s'avère nécessaire d'effectuer des prestations complémentaires à celles prévues sur la proposition de services approuvée ou sur le bon de commande, un avenant sera soumis par KREATiS à l'approbation du Client. L'implication, dans l'exécution des tâches, d'entités légales dans lesquelles KREATiS est majoritaire n'est pas considérée comme de la sous-traitance.

4.2 - Réception de la prestation

La phase de réception de la prestation se caractérise par l'envoi de rapports sur support papier, électronique ou autre, selon les besoins du Client. Un compte rendu d'activité dans le cadre de prestations de services à long terme sera fourni après accord des parties sur ses modalités. Les

documents provisoires fournis au Client feront l'objet si nécessaire

d'observations du Client avant finalisation.

A réception de ces observations, KREATiS vérifiera leur compatibilité avec les termes de la proposition de services approuvée par le Client. Dans l'hypothèse où KREATiS accepte les modifications demandées par le Client, KREATiS s'engage à effectuer les corrections ou modifications adéquates.

A l'inverse, si ces demandes de modifications nécessitent une prestation complémentaire au regard de la proposition de services initialement acceptée, le Client recevra un avenant à cette proposition, assorti du prix de la prestation complémentaire, dont il discutera avec KREATiS les modalités d'exécution et le prix.

5 - COMMANDE

5.1 – Passation de commande

Toute commande est notifiée à KREATiS par signature de la proposition de services ou d'un bon de commande qui lui est adressé par tout moyen à la convenance du client, précisant les codes, dénominations et références figurant à la proposition de services.

En fonction de l'évolution de l'étude, la prestation peut nécessiter un complément de travail. Un avenant ou plusieurs avenants sera/seront alors proposé(s).

En cas de commande additionnelle, les composantes de cette commande (prix, délai,...) sont discutées avec le Client. Dans certains cas (par exemple projets courant sur plusieurs années), les conditions particulières consenties pour la commande initiale (prix et

délais par exemple) sont discutées avec le Client, mais réputées ne pas se trouver automatiquement appliquées à la commande additionnelle.

5.2 - Début et fin de la prestation

Les délais de réalisation de la prestation sont donnés à titre indicatif, et ne constituent en aucun cas un engagement de KREATiS. Nonobstant cette réserve, KREATiS fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle aura pu indiquer dans son offre de services, et informera le Client de toute difficulté rencontrée susceptible de créer un retard significatif.

Le calendrier de réalisation de la prestation est celui figurant dans la proposition de services, approuvée par les deux parties.

Le Client s'engage à remettre à KREATiS les informations nécessaires à la réalisation de la prestation.

La réception tardive de ces informations ou de tout élément nécessaire au lancement de la prestation décalera au moins d'autant la date d'échéance de la prestation, qui devra être à nouveau planifiée en fonction des disponibilités de KREATiS.

6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET RESERVE DE PROPRIETE

KREATiS est titulaire des droits de propriété et de propriété intellectuelle sur l'ensemble des travaux et autres créations développés et utilisés pour les besoins liés à l'exécution des Prestations auxquelles s'appliquent les présentes Conditions générales de prestation de service.

Moyennant paiement de l'intégralité des sommes dues en contrepartie des

prestations, KREATiS cède sur les documents ses droits de propriété et de propriété intellectuelle au Client. Les droits de propriété intellectuelle sont cédés à titre exclusif, pour le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur.

Les droits de propriété intellectuelle cédés comprennent le droit de reproduire, de faire reproduire ou d'autoriser un tiers à reproduire, de manière permanente ou provisoire, tout ou partie (pour autant que l'isolation de son contexte n'en altère pas notablement la signification), par tout moyen et sous toute forme et sur tout support, des documents objet de la présente clause ; le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les documents par tout moyen, et/ou support auprès du public en général ou de catégorie de public en particulier ; le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de procéder à toute autre modification des documents objets de la présente clause, de les exporter ou de les fusionner ; le droit de les commercialiser, à titre onéreux ou gratuit, par tout procédé.

Il est convenu entre les Parties que le Client dispose du droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, notamment par cession, les droits ainsi transférés.

Le transfert de propriété, notamment des droits de propriété intellectuelle générés par la prestation de KREATiS, et le droit d'utilisation de ses travaux, résultats d'analyse et rapports sont subordonnés au paiement intégral de leur prix.

La prestation effectuée par KREATiS

est intégralement réglée par le Client est la propriété du Client.

7 – CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles les informations visées ci-après transmises à l'occasion de l'exécution des présentes. Les Parties prendront toutes les dispositions requises afin de conserver le caractère confidentiel desdites informations.

Sont considérées comme confidentielles toutes les informations, que leur support soit matériel ou électronique, et, notamment, les documents, procédés, savoir-faire, logiciels, technologies, secrets de fabrication, inventions, prototypes et outils, ainsi que toutes informations relatives au contrôle de qualité et au marketing, les informations commerciales, stratégiques et financières des Parties.

Publication : sauf arrangement contraire mentionné au contrat, le Client accepte que le nom de l'entité légale figurant au contrat puisse être utilisé par KREATiS dans sa communication commerciale, sans que mention ne soit faite d'information sensible en relation avec le projet, telle que noms de substance, de marque ou de processus.

8 – DONNEES PERSONNELLES

Le Client est informé que ses données personnelles peuvent faire l'objet d'une collecte et d'une utilisation par KREATiS, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

KREATiS s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données, et à prendre toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives recueillies.

8.1 - Données collectées

Dans le cadre de la navigation sur le site KREATiS et de ses échanges commerciaux, KREATiS traite des données personnelles, et notamment les suivantes :

- *Identité* : civilité, nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), numéro de télécopie, adresses de courrier électronique.
- *Moyens de paiement et transaction* : relevé d'identité bancaire, numéro de chèque.
- *Suivi de la relation commerciale* : service souscrit, quantité, montant, périodicité, historique des prestations de services, correspondances avec le client, échanges et commentaires du Client.
- *Règlements des factures* : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés.

8.2 - Finalité

Le traitement de ces informations est notamment nécessaire pour assurer l'exécution des prestations de KREATiS.

8.3 - Destinataires

Les données personnelles ne sont strictement utilisées que dans le cadre de relations contractuelles.

8.4 - Durée de conservation

Les données collectées sont conservées pendant toute la durée de la relation entre le Client et KREATiS, augmentée d'une durée de trois ans à l'issue de la fin de la relation, puis font l'objet d'un archivage dans le cadre des obligations légales.

8.5 - Droit d'accès

Toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition au traitement.

L'exercice de ces droits s'effectue par courrier postal à l'adresse suivante : *KREATiS, 23 rue du Creuzat, 38080 L'Isle d'Abeau* ou électronique *carole.charmeau@kreatis.eu*.

9 - GARANTIES ET RESPONSABILITE

Le Client reconnaît et accepte expressément que la Société KREATiS n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, KREATiS s'engage à mettre en oeuvre au prix payé par le Client et selon les circonstances générales de la prestation, les moyens raisonnables pour parvenir à un résultat aussi fiable que possible.

Dans tous les cas la responsabilité de KREATiS sera limitée exclusivement aux dommages directs et au prix effectivement payé par le Client pour la prestation, objet de ce devis.

Le Client spécifie expressément qu'il exonérera KREATiS en cas de dommage consécutif ou non aux résultats de la prestation qui l'affecteraient ou affecteraient un tiers.

Le Client garantit à KREATiS que la commande passée l'a été dans le cadre d'une activité officielle et juridiquement licite pour laquelle il dispose de tous les agréments et autorisations nécessaires. En conséquence, la responsabilité de KREATiS ne saurait être recherchée à ce titre pour quelque cause que ce soit.

10 - FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais kilométriques des formateurs sont établis sur la base du tarif fiscal en vigueur.

Les autres frais et débours raisonnables (par exemple taxis, hôtels, restaurants, voyages ferroviaires ou aériens), seront refacturés sur la base de justificatifs.

Les modalités de facturation sont spécifiées dans la proposition de services.

En cas de prestation au temps passé, le client recevra une facture mensuelle, sur la base de la durée du service effectué par le personnel de KREATiS.

Des factures seront adressées par KREATiS au Client à l'adresse et dans les conditions indiquées sur la proposition de services acceptée.

Sauf disposition contraire entre les Parties, la date limite de règlement est fixée à 45 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

Le non-paiement d'une facture rend immédiatement exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, et de plein droit, les montants autres facturés par KREATiS au Client.

De plus, l'ensemble de ces sommes se verra appliquer des pénalités de retard calculées sur la base du taux de refinancement de la BCE, majoré de 12 points.

Toute déduction ou escompte Client sont expressément exclus, sauf accord préalable ou exprès de KREATiS

Par ailleurs, KREATiS pourra suspendre toute commande en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues dans le cadre de toute commande.

11 - FORCE MAJEURE

KREATiS ne saurait être tenue responsable pour les cas où l'exécution de ses obligations contractuelles serait retardée, faussée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un fait de force majeure, incluant l'ensemble des hypothèses habituellement retenues par la jurisprudence et notamment les faits de guerre, grèves, pannes d'équipement, etc.

12- IDENTIFICATION

KREATiS est une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 187 500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 798 935 656, ayant son siège social au 23 rue du Creuzat, 38080 L'Isle d'Abeau, en France. Son code intra-communautaire de T.V.A. est : FR 30 798 935 656.

13 - DIVERS

Aucune modification de ces conditions générales de prestation de services ne sera valable si elle n'a fait l'objet d'un écrit entre KREATiS et le Client.

La nullité éventuelle d'une partie des dispositions des présentes conditions générales de prestation de service ne pourra porter atteinte à la validité des autres conditions.

La non application par KREATiS ou par le Client de droits spécifiés dans ces conditions générales de prestation de service ne saurait constituer une renonciation à ces droits.

14 - LOI ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente sont régies, tant pour leur validité, leur interprétation, que pour leur exécution, par la loi française. Tout litige quant à la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de prestation de service sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Vienne. Cette compétence s'applique également en matière de référé.